

**COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Sonia VALLET.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING (arrivée à 19H08), Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART

Excusés : Fabrice DERON procuration à Chloé TAILLART,
Claudette LASSELIN procuration à Bernard BARELLE,
Christian POIRET procuration à Fabien POIRET,
Florence THULLIER procuration à Xavier HALUT,
Catherine MILCENT-VION procuration à Louis BENOIST

Ordre du jour :

- 1 Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 27 septembre 2023 et du 4 octobre 2023
- 2 Récupération de terrains suite à la dissolution de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR) en date du 23 août 2022
- 3 Recensement 2024 - Agents recenseurs et coordinateur
- 4 Admission en non-valeur de titres de recettes
- 5 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 6 Décision modificative n° 2
- 7 Tarifs Accueil collectif de Mineurs (ACM)
- 8 Demande de participation financière dans le cadre de PAP RTE (rénovation de l'éclairage public)
- 9 Sortie Familiale
- 10 Questions diverses

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

1 – Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 27 septembre 2023, 4 octobre 2023 et 9 juin 2023 :

Mme le Maire : Est-ce que vous avez pu lire les comptes-rendus ? Est-ce que vous avez des remarques ?

Mr BENOIST : J'approuve celui du 27 septembre, j'avais donné pouvoir à Catherine, mais pas celui du 4 octobre.

Mme le Maire : Nous allons faire un par un.

Sur celui du 27 septembre.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Pour celui du 4 octobre.

Qui est contre ?

Xavier Halut

Qui s'abstient ?

Bernard Barelle, Louis Benoist, François Bonte

Un contre, trois abstentions.

Il est adopté.

Pour celui du 9 juin.

Qui est contre ?

Xavier Halut

Qui s'abstient ?

Il est adopté.

2 – Récupération de terrains suite à la dissolution de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR) en date du 23 août 2022

Mme le Maire : Vous avez le point sur table, qui a été rajouté, puisqu'en recherchant les terrains concernés, nous nous sommes rendus compte qu'il y en a un que l'on ne trouvait pas, La Marlière, 7251 qui, apparemment, n'appartient ni à Flers, ni à nous, de ce fait nous l'avons retiré.

M. BENOIST : Ça veut dire qu'il est remplacé par le ZD57 ?

Mme le Maire : Il n'est pas remplacé, nous avons le ZD36, le 57 et le 22. Il y a trois terrains.

M. BENOIST : Il n'y a que trois terrains, ça change les calculs, les proratas, etc., qui sont sur nos feuilles.

Mme le Maire : Mais qui ont été refaits, dans la pochette sur table avec la nouvelle clé de répartition. Monsieur le maire de Flers expose que l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de Flers-en-Escrebieux et de Lauwin-Planque a, dans sa délibération du 23 août 2022, demandé sa dissolution et proposé que les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal, que l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide que les terrains suivants :

Commune	Section	Parcelle	Contenance	Nom
334	ZD	36	7A82CA	Les Hussards
334	ZD	57	1A41CA	Le Champ Pourri
334	ZE	22	1A13CA	Les Vingt Quatre

Soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural.

Que l'actif et passif de l'association soient versés à la commune.

De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif.

D'accepter la clé de répartition pour la reprise de l'actif et du passif proposée par l'AFIR (basée sur la superficie des terrains revenant aux communes de Flers-en-Escrebieux et Lauwin-Planque) soit à concurrence de 14 % pour Lauwin-Planque.

Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Madame le Maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

Ce qui correspond, pour Lauwin-Planque à un total de terrain de 7599 m².

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien, je vous remercie, nous verrons avec Flers pour signer les papiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Recensement 2024 – agents recenseurs et coordinateur

Mme le Maire : Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2024,

Je vous propose la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

Chaque agent recenseur percevra la somme forfaitaire de 5,50 € brut par feuille de logement pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2024, comprenant les frais de traitement/déplacements/transports/repas/formations/repérages nécessaires/etc...

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué (découpage par secteur).

Il convient également de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement. Il peut être un élu ou un agent de la collectivité.

Concernant les trois agents, il s'agit comme d'habitude de Aline, Catherine et Valérie.

Je vous propose de m'autoriser à procéder au recrutement des agents nécessaires à la réalisation du recensement 2024, de m'autoriser à signer tout document nécessaire au recensement de la population, d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal.

Est-ce que vous avez des questions ?

Pour information le montant de la dotation forfaitaire pour Lauwin-Planque au niveau du recensement est de 2 950 €.

Au niveau du coordinateur général, je vous propose de nommer Vincent Jakobowski comme coordinateur.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Admission en non-valeur de titres de recettes

Mme le Maire : Le comptable public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, codes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Je vous expose que la Direction Générale des Finances Publique demande l'admission en non-valeur des produits et titres irrécouvrables désignés ci-dessous, pour un total de 838,95 €.

C'est ce que nous faisons chaque année en fin d'année.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Mme le Maire : En attendant le vote du budget 2024, pour continuer à fonctionner, il est nécessaire d'autoriser Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, il convient d'ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus, soit 25 % de l'investissement du BP 2023 correspond à 1 585 275,41 €.

Vous avez les chiffres, chapitre 20, immobilisations incorporelles, chapitre 2051, concessions et droits similaires, on peut ajouter 4 500 €, sur les 18 000 prévus au budget 2023.

Et sur le chapitre 21, immobilisations corporelles, on ajoute 10 000 € à l'article 2152, 21 250 à l'article 2183, 10000 au 2184, 33750 au 2188...

Je ne vais pas tous les lire, je vous fais juste le total qui est bien de 25 % du montant.

Toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024, aux opérations prévues.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. BARELLE : Tu rajoutes quoi ?

Mme le MAIRE : Je ne vais pas relire tout le tableau complètement. En fait, pour être claire sur les lignes que nous rajoutons, nous avons eu au niveau...

Fabien POIRET : Ce n'est pas un ajout, c'est un montant maximum de dépenses sur les chapitres.

Ce n'est pas un ajout, c'est une erreur de langage. En fait sur les 18 000 € on peut dépenser 4 500 € sur le chapitre.

Mme le MAIRE : C'est de l'argent qui bouge uniquement, ce n'est pas un ajout, on bouge les lignes.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Décision modificatrice n°2

Mme le Maire : Pour pallier les éléments ci-dessous, il convient d'effectuer un virement de crédit.

Les justifications du dépassement du chapitre 012 sont les suivantes :

C'est suite au passage à la journée de l'accueil collectif pour mineurs, nous avons fait les renforts d'agents bien sûr, également en espaces verts sur la période d'été et du marché de Noël.

Il y a également les primes de certains contractuels, l'augmentation du point d'indice du mois de juillet, les heures effectuées par les agents lors des manifestations municipales.

Je vous propose d'approuver les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

		BP 2023	DM n°2	Crédits modifiés
Dépenses	Ch.012 (Art 6411) – Personnel titulaire 1	470 000 €	17 900,00 €	487 900 €
	Ch.065 (Art 6574) – Subventions fonctionnement aux associations	44 000 €	-17 900,00 €	26 100,00 €
Total			0,00 €	

M. HALUT : Je voulais avoir une explication complémentaire. Je n'ai rien contre la modification budgétaire n°2, mais simplement, j'ai une interrogation. Lors du dernier conseil municipal, on a délibéré sur une décision modificative, la numéro 1, et dans celle-ci on va dire, on avait mis des crédits pour le coup de pouce BAFA et le coup de pouce PERMIS.

Ma question est de savoir, là, aujourd'hui, on les enlève, est-ce que le coup de pouce BAFA et le coup de pouce PERMIS ont disparu ?

Mme le MAIRE : Pas du tout, la décision s'est prise en fait sur une année complète, nous avons pris un montant sur une année complète et nous l'avons mis en place sur une fin d'année donc nous n'avons pas épuisé tous les crédits, ce qui nous permet de pouvoir y toucher.

M. HALUT : C'est-à-dire que pour démarrer l'année 2024, comme on aura le vote du budget au mois d'avril, on est bien d'accord que tous les crédits pour la subvention BAFA et PERMIS, viennent bien d'être enlevés ? Si je comprends bien, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril, date limite du vote du budget, il n'y aura pas de paiement effectif pour les jeunes concernés, vu que nous n'aurons pas de crédit ?

M. JAKOBOWSKI : Je vais me permettre de répondre. Effectivement, au mois de décembre, nous nous sommes aperçus que nous allions manquer de crédits au niveau du chapitre 012. On a vu avec la trésorerie comment combler ce manque. Nous avons deux choix, par rapport au montant, il nous restait les dépenses imprévues ou les subventions de fonctionnement aux associations. Les dépenses imprévues, ce n'était pas possible puisque ce n'est pas une dépense imprévue. Les salaires des agents sont prévus. Il nous restait les subventions de fonctionnement.

Nous n'allons pas, d'ici à la fin de l'année, sortir de coup de pouce BAFA et le coup de pouce PERMIS et à dater du mois de janvier, nous avons un report en début d'année des crédits pour le fonctionnement, donc d'un montant de 44 000 € pour les subventions et fonctionnement aux

associations.

Si nous voulons sortir des coups de pouce BAFA et coups de pouce PERMIS, nous aurons tout à fait avec ce report, la possibilité de le sortir en début d'année. C'est ce qui est convenu avec le trésorier et en l'occurrence, le coup de pouce BAFA et le coup de pouce PERMIS ne sont pas remis en cause, ils sont toujours en cours. Il est ici dans sa version un peu plus élaborée, conditions d'attributions, formulaires, etc. Ça prend un peu plus de temps que prévu parce qu'il y a beaucoup de conditions, il faut se mettre d'accord aussi systématiquement, point par point, avec le trésorier public et les offices de permis de conduire et les centres agréés de BAFA. Donc, il faut que l'on tombe raccord pour pouvoir proposer des choses qui sont viables.

D'ici la fin de l'année, nous n'allons pas sortir ni permis, ni BAFA, par contre en début d'année, avec le report des crédits en fonctionnement, nous allons à hauteur de 44 000 € pouvoir réengager l'année.

Mme le MAIRE : Et des BAFA, si nous avons des demandes, de toute façon la première cession sera février donc d'ici là... Nous n'avons pas encore de demande et le temps d'instruire le dossier, nous sommes dans les clous, il n'y a pas de soucis.

M. HALUT : Très bien, merci.

Mme le MAIRE : Nous pouvons passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – Tarifs Accueil collectif de Mineurs (ACM)

Mme le Maire : Je vous demande juste de renouveler les tarifs des participations financières des familles pour l'accueil de loisirs des petites vacances avec une restauration à compter du 1^{er} janvier 2024. Nous n'avons pas changé les barèmes du tout.

L'accueil collectif des mineurs se déroule à la journée de 9H30 à 17H30.

L'accueil périscolaire de 8H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H00.

Pour les ACM, les participations financières sont indiquées par enfant et par semaine. Les semaines ne sont pas fractionnables, une semaine commencée est due.

Pour les repas et la garderie, les tarifs sont unitaires comme indiqué ci-dessus.

Nous avons besoin de passer cette délibération pour permettre aux parents de pouvoir réserver les repas à la journée et non pas à la semaine.

Nous pouvons passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Une abstention. Fabien Poirer.

Je vous remercie.

ADOPTE

8 – Demande de participation financière dans le cadre de PAP RTE (rénovation de l'éclairage public)

Mme le Maire : Je vous propose de poursuivre les travaux de rénovation d'éclairage public afin d'améliorer la qualité et le confort visuel, baisser les consommations énergétiques et donc la facture énergie.

Je vous propose de solliciter auprès du PAP RTE une demande de financement, pour le remplacement des lanternes actuelles énergivores par des lanternes aux nouvelles technologies à LED.

Le montant sollicité est de 18 295 €.

Vous avez le plan de financement prévisionnel.

La commune de Lauwin-Planque assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Je vous propose de m'autoriser à effectuer les travaux de modernisation et de remplacement de lanternes existantes par des lanternes d'éclairage public à technologie LED, de solliciter le financement du PAP RTE, de signer tout document relatif à cette opération, et je dis que les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n° 81.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9 – Sortie familiale

Mme le MAIRE : Je vous propose de fixer le tarif suivant pour la prochaine sortie familiale organisée par la commune le dimanche 25 février 2024 au Salon de l'Agriculture.

Cette sortie est ouverte à tous les habitants et le personnel communal de Lauwin-Planque moyennant les participations financières suivantes : 15 € (tarif unique) – gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Vous avez le détail :

<i>Coût pour la commune</i>	
<i>2 bus de 61 places :</i>	<i>3 040 € TTC</i>
<i>122 entrées à 13 € :</i>	<i>1 586 € TTC</i>
<i>122 frais de dossier à 2,5 € :</i>	<i>305 € TTC</i>
<i>Collations/petit-déjeuner :</i>	<i>200 € TTC</i>
<i>Soit un total de :</i>	<i>5 131 € TTC</i>

Coût par personne 42 €.

Est-ce que vous avez des questions ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9 – Décisions directes

Mme le MAIRE : Décision directe n° 2023-08 en date du 12 octobre 2023 : exercice du droit de préemption, immeuble situé 15 rue Jean Jaurès.

Je vous épargne le nom des conjoints dans le détail.

La commune exerce son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section A 1262 et 1936 pour un montant de 170 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, opération d'équipement n°10006.

La présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception adressée aux propriétaires de l'immeuble, les conjoints Laurent et à Maître Philippe Delattre, notaire chargée de la vente.

Article 3 : la commune sera assistée par Maître Thierry Allard, notaire à Douai.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. BARELLE : Article 1^{er}, « les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, opération d'équipement 10006. Le montant de l'achat est de 170 000 €. Et au crédit on a 160 000 €.

Donc, ça ne passe pas.

Mme le MAIRE : C'est une erreur de frappe, en toutes lettres c'est 170 000 € et entre parenthèses 160 000 €.

M. BARELLE : Il y a deux prix, dans ce cas-là on prend le plus élevé, 170 000 €.

Mme le MAIRE : C'est 170 000 €.

*M. BARELLE : Quand on écrit quelque chose, on le relie quand même, on fait attention !
Mais ça, au Percepteur, ça ne passerait pas.
Heureusement qu'ils n'ont pas demandé le paiement immédiat.*

*M. JAKOBOWSKI : C'est effectivement 170 000 €, effectivement au budget à 160 000 €. Il y aura un virement de crédit qui sera fait au moment voulu. Ça ne va pas être vendu tout de suite, les vendeurs ne sont pas d'accord. Néanmoins, nous avons la nécessité de déposer le droit de préemption. Nous l'avons déposé au moment voulu, lorsque la DIA est arrivée et nous avons déposé en Sous-préfecture au 16 octobre. Ça fait plus de deux mois, nous n'avons pas eu de remarque.
J'entends vos remarques qui sont tout à fait pertinentes, c'est de mon fait.*

M. BARELLE : Il aurait fallu écrire « les crédits nécessaires seront prévus » et non pas « sont prévus ».

M. JAKOBOWSKI : C'est exact.

M. HALUT : Il suffisait simplement de modifier la DM précédente et de toute façon, vu le fonctionnement avec le montant maximum des 25 %, ça bloque tout jusqu'en avril.

M. JAKOBOWSKI : C'est une situation qui va stagner, il n'y aura pas de mouvement avant avril.

M. HALUT : Alors je ne vois pas pourquoi ça nécessitait une décision directe alors.

Mme le MAIRE : Pour déposer le droit de préemption et au 12 octobre nous n'avions pas l'information que la famille allait faire un recours derrière.

M. BARELLE : Il fallait réunir un conseil municipal.

M. HALUT : C'est noté dans le compte-rendu du 27 juin, à priori, il semblerait que si les budgets ne sont pas prévus, il ne peut pas y avoir de décision.

M. JAKOBOWSKI : Sauf si on fait une décision modificative avec un virement de crédit.

M. HALUT : Faut-il encore la faire !

M. JAKOBOWSKI : Là, en l'occurrence, effectivement elle était prévue sauf qu'entre temps, nous avons su par les conjoints Laurent qu'ils n'étaient pas d'accord et là, nous allons rentrer en négociation avec eux.

M. HALUT : Ça ne change rien. Je reviens sur le fait que j'ai entendu moi, à la page 68, que quelqu'un précise que « si les budgets ne sont pas prévus, pas de décision ». Et aujourd'hui, on peut prendre des décisions, même si les budgets ne sont pas prévus ?

M. JAKOBOWSKI : Bien sûr.

M. HALUT : Il faut savoir sur quel pied on danse, alors !

M. JAKOBOWSKI : C'est une DIA, ...

M. HALUT : Je ne parle pas DIA, je parle budgétairement !

M. JAKOBOWSKI : En début d'année on ne sait pas ce qui va se vendre. En début d'année, quand nous avons dressé le budget, nous ne savions strictement pas que les deux biens devant la mairie, qui potentiellement pouvaient nous intéresser, allaient sortir.

M. HALUT : Je suis d'accord sur le principe, pas de souci, il y aura toutes les explications possibles pour justifier. Nous sommes au 20 décembre, on prend une décision modificative n°2. Qu'est-ce qui empêchait de mettre tous les crédits nécessaires et suffisants pour satisfaire cette DIA et prendre la délibération derrière qui va bien ? C'est uniquement ça.

Je remarque aussi que quelque part, quand ça arrange les uns, quand ça arrange les autres, on fait un peu comme on a envie.

Pas de décision, pas de délibération.

Pas de décision, pas de délibération.

Pas de budget, pas de délibération.

On fait ce qu'on veut.

Non, on applique la même règle pour tout le monde !

Moi, si au 27 on me dit à un moment donné, sur des actions, si les budgets ne sont pas prévus, c'est à priori le trésorier qui dit ça.

Donc votez d'abord la DM avant de voter les deux coups de pouce... pas de budget, pas de délib.

M. JAKOBOWSKI : Sauf que je vais me répéter, mais pour une DIA, c'est particulier. On ne peut pas savoir à l'avance si on peut dégager ou pas des crédits. A la base, au budget et on a fait un séminaire ensemble où nous avons prévu 500 000 € pour des achats et nous avons réduit la voilure pour mettre l'argent ailleurs. Mais à la base, c'était prévu, initialement pour des éventuelles préemptions et à la demande des élus, nous avons baissé ces 500 000 € en 160 000 € et en 2023, il y a eu deux biens qui potentiellement vous ont intéressés. D'où l'explication.

On ne peut pas comparer des coups de pouce et des opérations qui peuvent être prévues à des choses qui sont, on va dire, imprévues.

M. HALUT : Je ne parle pas d'actions, je peux prendre autre chose. Je peux prendre une belle animation qui arrivera prochainement. Moi, c'est le principe. On est sur une notion budgétaire, purement et simplement et de décisions qui doivent s'appliquer avec le budget. C'est tout, c'est uniquement ça.

Le reste après, que ce soit X ou Y, peu importe, c'est le principe.

Moi, je veux bien entendre certaines choses. Je veux bien être d'accord avec tout, il n'y a aucun problème. Je pense que je le suis jusqu'à maintenant, j'ai même toléré beaucoup de choses. Mais à un moment donné, il y a des choses qui m'exaspèrent un petit peu. Je ne danse pas une fois à gauche et une fois à droite. Moi, je ne fonctionne pas comme ça. Je vous l'ai déjà dit et vous le savez très bien.

Donc, relisez un peu ce qui a été dit sur le compte rendu, à un moment donné, et après on pourra discuter. Moi, c'est aussi simple que ça.

M. Fabien POIRET : Pour compléter, si je comprends bien la décision directe, c'est bien un exercice de droit de préemption et non pas un achat. Aujourd'hui, par rapport aux crédits pour acheter, il faut bien passer une autre délibération ensuite pour pouvoir procéder à l'achat. Dans ce cas-là, c'est là où il faut avoir forcément les crédits sur ton compte.

M. HALUT : C'est d'accord, mais qu'est-ce que je lis là « décision directe ». C'est quoi ?

M. Fabien POIRET : Tu n'achètes pas.

M. HALUT : La commune ... au prix de... les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune. C'est ce qu'a dit Bernard.

M. Fabien POIRET : Je pense qu'il faudrait écrire « seront », comme Bernard le précise. Et le fait aujourd'hui de dire qu'il y a 160 et pas 170, je pense que ça après, c'est un budget et c'est dans le budget à intégrer.

M. HALUT : Ce n'est pas sur le principe de pinailler sur les 10 000 €. C'est marqué 160 000 ou 170 000. Ce que je veux dire, c'est le principe, c'est ça aujourd'hui qui m'embête littéralement. On fait passer des choses, il n'y a pas de problème. On est d'accord. Mais à un moment donné, ce sont les mêmes règles pour tout. A un moment donné, il faut arrêter, je pense. Et arrêter de prendre les gens aussi pour des...

Mme le MAIRE : On passe à la suivante. Décision directe n° 2023-09 en date du 12 octobre 2023, subdélégation du droit de préemption, immeuble situé 11 rue Jean Jaurès. Il s'agit des frères Demonchy.

La commune autorise Madame le Maire à subdéléguer son pouvoir de droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier sur l'immeuble cadastré section A n°s 544, 545 pour une superficie totale de 5a 5ca.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, opération d'équipement n° 10006.

La présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception adressés à l'EPF.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Décision directe n° 2023-10 en date du 27 octobre 2023, tarif sortie familiale du 27 décembre 2023 CASSE NOISETTE à Gayant Expo.

En vertu du pouvoir qui a été délégué par le conseil municipal, délibération en date du 22 février 2022, réceptionnée par la Sous-préfecture de Douai le 25 février 2022, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide qu'une sortie familiale est organisée le mercredi 27 décembre à Gayant-Expo, le ballet Casse-Noisette.

Cette sortie est ouverte à tous les habitants et le personnel communal de Lauwin-Planque moyennant les participations financières suivantes : 20 € (tarif unique) – 0 € (moins d'un mètre).

Prix public : 55 €.

La municipalité prend en charge le transport et une partie du spectacle.

Article 2 : les recettes seront encaissées dans la régie de recettes « Multi-Activités ».

Décision directe n° 2023-11 en date du 28 novembre 2023 : tarifs des produits supplémentaires vendus durant le Marché de Noël. Il s'agit du tarif au niveau du carré-brasserie.

Sont ajoutés les produits suivants vendus dans le carré brasserie du Marché de Noël :

Ricard : 4 € Perroquet : 5 € Whisky Coca : 6 € Cuba Libre : 6 €

Vodka orange : 7 € Champagne : la bouteille : 35 €, la coupe : 7 €

Ces recettes seront encaissées dans la régie de recettes « Multi-Activités ».

10 – Questions diverses

Mme le MAIRE : Est-ce que vous avez des questions diverses ?

M. BONTE : Pour le budget 2024, est-ce qu'une prime inflation va être prévue pour le personnel communal, étant donné que beaucoup de communes le font sur le Douaisis ?

Est-ce que vous avez décidé quelque chose ?

Mme le MAIRE : Rien n'a été décidé. Nous venons de verser les primes de fin d'année. Il n'a pas été décidé quoi que ce soit à ce sujet, mais il me semble que c'était déjà une question posée lors du précédent conseil.

M. BONTE : Oui, tout à fait. Il y a une action, pas d'action ou c'est non ?

Mme le MAIRE : Il n'y a pas d'action.

M. BONTE : Deuxième question.

Au niveau des commissions, on fait toujours partie de la commission urbanisme, je suppose ?

Je souhaiterais savoir pourquoi nous n'avons pas été conviés ou au moins avoir l'information de la présentation du chantier d'amélioration au niveau de la Fontaine Bleue. Puisqu'on a quand même

travaillé sur cette commission, à l'époque c'était Xavier qui avait suivi le dossier sur lequel c'était pas mal avancé. Il y avait quand même eu un an de travail là-dessus. Et finalement, aucune info, rien !

Mme le MAIRE : Il ne s'agissait pas d'une commission, il s'agissait d'une réunion pour informer les habitants.

M. BONTE : Je pense qu'en tant qu'élu faisant partie de la commission, ça aurait été juste d'avoir au moins l'information et de pouvoir y participer. Au départ était prévue une réunion publique qui finalement n'a pas eu lieu, qui a été faite sur un laps de temps déterminé. J'ai trouvé ça un petit peu cavalier, quand même, par rapport au travail qui a été fait.

Mme le MAIRE : Ok, je note.

M. BONTE : Dernière question, est-ce que sur le RIFSEEP, on a avancé et est-ce qu'on a pris une décision par rapport à l'audit dont on avait parlé ?

Mme le MAIRE : Ce que j'ai relu dans le compte-rendu, effectivement, je n'étais pas là quand vous en avez parlé. Moi, de ce que j'ai lu dans le compte-rendu, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas d'audit.

M. BONTE : C'était flou.

Mme le MAIRE : Moi, j'ai bien compris en lisant le compte-rendu qu'il était précisé qu'il n'y avait d'audit de prévu. Donc, là-dessus, je vais te répondre ce qui a été dit. Il n'y a pas d'audit de prévu.

M. BONTE : Ok, c'est la réponse que je voulais.

M. JAKOBOWSKI : Pour le RIFSEEP, on l'a mis en place à partir de décembre pour certains agents et ça s'enchaîne avec le mois de janvier. On l'a mis volontairement après le mois de novembre puisque le 13^{ème} mois était au mois de novembre et pour pas qu'il y ait d'ambiguïté avec le Trésor Public, on l'a appliqué à partir du 1^{er} décembre.

A partir de janvier, si tout se passe bien, l'ensemble des agents y seront. On a voulu faire un coup d'essai sur certains agents au mois de décembre et en janvier ce sera applicable à tous, avec un effet rétroactif.

M. BENOIST : Ma question est de revenir sur un sujet qui a déjà été évoqué. Qui gère les finances de la commune ?

Est-ce qu'il y a possibilité de créer une commission finances à laquelle nous pourrions participer ?

Mme le MAIRE : Je pense avoir déjà répondu à cette question. Les finances aujourd'hui, c'est moi qui les gère.

M. BENOIST : Et la suite de la question.

Mme le MAIRE : Il n'a pas été prévu de commission.

M. BENOIST : Je pense que ce serait quand même une bonne chose de partager un peu les avis sur ce point important qu'est la M14 qui va devenir M57. Mais bon, que l'on a besoin aussi de connaître.

M. Fabien POIRET : Il y a le temps du budget pour échanger sur les approches financières.

M. BENOIST : Il y a un travail préparatoire que l'on a bien connu avec Bernard. Il y avait plusieurs membres et c'était quand même intéressant d'évoquer les sujets, voir les différentes lignes budgétaires, etc., et participer à l'élaboration. Je pense qu'il y a un travail en conseil municipal, mais il y a aussi un travail d'équipe, préalable.

M. Fabien POIRET : Le travail d'équipe a toujours lieu.

M. BENOIST : C'est qui, puisqu'il n'y a qu'une personne en titre qui gère les finances ?

M. Fabien POIRET : Nous avons un séminaire de la majorité qui permet d'échanger et de prendre en charge l'élaboration du budget.

M. BENOIST : D'accord, c'est l'exclusivité d'un groupe !

M. Fabien POIRET : Vous avez décidé autrement.

M. BENOIST : Je pense que ça ne devrait pas être l'exclusivité d'un groupe.

M. Fabien POIRET : Pour moi, si.

M. BARELLE : Fabien, tu es totalement hors la loi, parce qu'il y a premièrement aucune commission qui se réunit, et s'il y a une opposition, l'opposition a le droit d'être présente dans les commissions. Donc, si tu fais une commission avec ta majorité, là tu es à côté de ta plaque.

M. Fabien POIRET : Je ne te parlais pas de commission, d'ailleurs j'ai utilisé le terme de séminaire.

M. BARELLE : On peut détourner les mots. A la place d'une commission, tu fais un séminaire. D'accord !

M. Fabien POIRET : Il n'y a pas de commission de finance donc forcément, je te parlais d'un séminaire de la majorité.

M. BARELLE : Seulement maintenant, il faudrait peut-être réunir les commissions parce qu'il n'y en a aucune qui se réunit.

M. Fabien POIRET : Les trois dernières commissions que l'on a exécutées sur ma commission, l'ensemble de l'opposition était absente.

M. BARELLE : J'ai été invité quand ?

M. Fabien POIRET : Il y a les trois commissions.

M. BARELLE : Dis-moi quand j'ai été invité, parce que je fais partie de la commission, je te signale.

M. Fabien POIRET : Tu as déjà été invité puisque tout le monde...

M. BARELLE : Je n'ai pas été invité, quand j'ai un papier ou un mail, je le lis !

M. Fabien POIRET : J'ai les listes d'émargement, j'en ai fait la remarque.

M. Fabien POIRET : Les trois dernières commissions que l'on a exécutées sur ma commission, l'ensemble de l'opposition était absente.

Mme le MAIRE : On va vérifier, on va te relancer les mails, mais je sais que pour le coup, il y a eu une commission "événements" et toute l'opposition était absente.

M. BARELLE : Si on n'est pas invité, comment veux-tu qu'on sache ?

M. Fabien POIRET : Je te garantis que tout le monde a été invité, il y en a eu une pour « le village en fête », les préparations.

M. BARELLE : Tu appelles ça une commission toi ? Quand tu fais le calendrier des fêtes, c'est une commission ? Quand tu fais "village en fête", c'est une commission ?

M. Fabien POIRET : Dans le cadre des préparations du village en fête, il y a bien eu une commission de préparation qui a eu lieu à la salle Dominique Lallart.

M. BARELLE : Louis, tu as été invité ?

Mme le MAIRE : Louis ne fait pas partie de la commission. Il y a Claudette et Catherine, je crois.

M. BARELLE : Louis en fait partie !

Mme le MAIRE : Je ne crois pas, non. En tout cas je ne l'ai jamais vu aux commissions pour le coup.

M. BENOIST : J'avoue ne pas avoir été présent, mais effectivement...

Mme le MAIRE : Ce n'est pas nous qui envoyons les invitations directement. Catherine a la liste des commissions et quand on lui demande d'inviter la commission, elle invite l'intégralité des personnes.

M. Fabien POIRET : On peut, peut-être faire un point, si vous le souhaitez. Depuis qu'il y a eu cette scission, il n'y a pas eu de remise en place des commissions. On pourrait peut-être refaire lors du prochain conseil, les commissions. Ça ne me poserait pas de souci. On va arriver à mi-mandat, on peut refaire les commissions. En plus, il y a eu des mouvements dans les adjoints, je n'ai pas de souci à cette éventualité.

M. BENOIST : La question n'était pas par rapport à ta commission, spécifiquement, Fabien. C'était pour s'intéresser aux finances de la commune, pouvoir y participer à notre niveau. Et je pense que ça me paraît justifié.

M. Fabien POIRET : Je t'ai juste dit le fonctionnement.

Mme le MAIRE : On y réfléchira et on reviendra vers vous pour vous dire ce que nous en pensons.

M. HALUT : Je me retrouve dans une situation un peu différente de la vôtre, quand même. Simplement le droit à l'information.

Aujourd'hui, j'ai suivi des dossiers, j'aimerais savoir un petit peu où on en est. Même si ce suivi de dossier a abouti peut-être à pas grand-chose, peut être a été remis complètement en cause et ça pourrait se justifier, il n'y a aucun souci. Mais au moins, avoir un droit à l'information.

Ici, on a une réunion de conseil municipal. Je n'ai rien contre, certains objets des délibérations que nous avons passées, mais AFR et compagnie... Des choses peut-être qui dépassent un grand nombre de personnes ici présentes dans la salle. Mais par moment, il serait intéressant et judicieux de faire un point sur les dossiers en cours. Ça prend 5 minutes, ça peut prendre 10 minutes. Ça peut être fait par l'adjoint concerné ou quelqu'un d'autre ou par vous Madame le Maire, mais au moins qu'il y ait un droit à l'information.

Aujourd'hui, le chantier de la Fontaine Bleue... Je ne sais pas.

Je regarde si l'appel d'offres est lancé, parce que j'ai accès à la plateforme. Je regarde de temps en temps pour savoir s'il est lancé ou pas. Je ne sais même pas si le projet a émergé, s'il a été revu, s'il a été modifié. Je ne sais pas...

Simplement un droit à l'information. Après, je n'ai pas à juger ce qui sera fait derrière. J'ai essayé de faire des choses et aujourd'hui... C'est le minimum !

Mme le MAIRE : Il n'y a pas de souci, sur début 2024, nous allons programmer avec Abdallah une commission et vous y serez conviés.

M. MOHAMMED : Je vais répondre à Xavier. Suite à la réunion, les habitants ont été invités à venir ici. Il y avait un créneau, de telle heure à telle heure. Ce jour-là, j'étais à l'hôpital, je suis arrivé un peu plus tard, pour leur expliquer, faire voir un petit peu le projet, il y a eu des choses qui ont été modifiées. Donc, les appels d'offres n'ont pas été lancés parce qu'il y a eu des modifications. Et on nous a envoyé, il y a deux, trois jours des choses et on a demandé encore à modifier parce que ça

n'allait pas par rapport à ce qu'on voulait. Donc, il doit les remodifier, nous les renvoyer et à la suite de ça, il fera les appels d'offres.

Mme le MAIRE : On fera une commission à ce moment-là et on invitera l'ensemble de la commission pour vous dire où nous en sommes, vers quoi on part.

M. MOHAMMED : C'est toujours en cours.

M. HALUT : Moi, après, les commissions, elles peuvent fonctionner sans moi. Le tout est simplement d'avoir un petit rappel, qui va prendre peut-être 10 minutes en fin de conseil municipal, sur où on en est de l'évolution des travaux.

Après, que vous vouliez fonctionner en autonomie, ça, je l'ai bien compris depuis le début, je n'ai pas mis 6 mois à comprendre après mon arrivée ici, comment ça fonctionnait.

C'est tout, c'est comme ça et tant mieux pour vous si ça fonctionne comme ça.

Mais les avis, à un moment donné, doivent être partagés, échangés.

M. MOHAMMED : Pour info, je faisais partie de la commission et la seule personne avec qui tu avais de la communication, c'était François. Je n'avais pas les infos que François avait et je faisais partie de la commission et je participais à chaque fois aux réunions. Mais les infos que François avait sur les visites de chantier ou sur les trucs, je ne les avais pas.

Tu dis, vous travaillez tout seuls, mais à l'époque, c'est pareil, les infos sur les travaux, sur la salle ou autre, je n'étais pas forcément convié alors que je t'ai plusieurs fois sollicité en disant : si tu as besoin que je vienne ou que je participe à des réunions, autres que celles que tu organisais, des visites de chantier... Je n'ai jamais été sollicité.

M. HALUT : Moi, pour ton information, si tu veux partir sur ce terrain-là, je n'étais pas délégué dans ma mission à être présent sur les travaux. Le suivi de travaux incombait à François en totalité.

Le chantier de la salle de sport, moi, ne l'ayant pas du tout suivi, démarré parce que je n'étais pas présent sur le mandat précédent, je n'y ai mis aucun œil dessus.

Donc, le suivi des travaux que François avait, lui, avait un bon nombre d'informations que moi, forcément, je n'avais pas.

Moi, j'étais chargé de mettre en place, on va dire, les études. C'était ça mon rôle, de détailler les études une par une et assurer le suivi, faire la relation avec les architectes, prendre éventuellement attache à un moment donné avec d'autres personnes pour pouvoir donner un timing et un calendrier.

A aucun moment je n'intervenais personnellement dans le suivi des travaux.

De toute façon, il y a eu des anecdotes. A un moment donné, même si je suivais l'étude, je n'étais pas au courant qu'à un moment donné des choses étaient modifiées, avaient fait l'objet d'un débat ici, en conseil municipal. Alors, je pense que là-dessus, Abdallah, si tu penses que je ne t'ai pas sollicité, ce n'est pas de mon fait. C'est soit du fait de Christian, ou du fait de Sonia qui, à un moment donné, dans les délégations ...

Il fallait peut-être t'attribuer aussi celle-ci, comme ça tu aurais peut-être tout vu, l'école...

M. MOHAMED : Tu es en train de me dire que c'est François qui prenait l'initiative d'aller à chaque fois sur les trucs...

M. HALUT : François avait la délégation...

M. BONTE : Je vais être clair, depuis février 2022, j'avais interdiction de suivre les travaux et d'aller sur les chantiers. J'ai continué à le faire parce qu'en tant qu'élu, je pense que je devais le faire, c'est tout. Et l'information circulait avec Bruno qui t'envoyait certainement aussi...

Courrier signé : interdiction d'aller sur un chantier.

Mme le MAIRE : Est-ce que vous avez d'autres questions ?

M. BENOIST : Il y a un an, en décembre 2022, on a évoqué la possibilité pour notre droit à l'information, d'avoir l'organigramme du personnel municipal et je dois dire que nous sommes toujours en attente alors qu'il y avait un engagement précis de nous le fournir. Je pense qu'il y a une

volonté finalement de ne pas le faire. J'aimerais avoir une réponse à cette question et je réitère ma demande d'organigramme. Nous réitérons notre demande d'organigramme.

Mme le MAIRE : Il n'y a aucune opposition à vous fournir un organigramme, c'est juste que nous n'avons pas pensé à le faire. Nous sommes pris par beaucoup de choses et on ne l'a pas fait. C'est tout.

Mais je le renote, il n'y a pas de souci.

M. BENOIST : Ça avait déjà fait l'objet de plusieurs demandes et ça avait été noté un certain nombre de fois. Voilà.

M. HALUT : J'ai aussi une question, qui sera un peu plus, on va dire directe et j'aimerais une réponse.

Est-ce que vous daigniez me recevoir en 2023 ? Il reste encore quelques jours encore, c'est possible ou pas du tout.

Mme le MAIRE : Ce sera sur début 2024, je suis en congé vendredi.

M. HALUT : Un élu en congé !

Mme le MAIRE : Excuse-moi, j'ai des problèmes de santé, j'ai besoin de me reposer de temps en temps, je vais travailler, mais je ne vais pas recevoir, effectivement.

Non, je ne botte pas en touche, j'ai très bien entendu. Je ne botte pas en touche, le rendez-vous sera pris, nous pouvons même le prendre maintenant si tu veux, il n'y a pas de souci.

Le 4 janvier à 16 heures, c'est noté.

M. BARELLE : Peux-tu nous donner le maximum d'information sur l'opération Tour de France. Il y a plein de bruits qui courent dans le village, ça coûte 100 000, ça coûte 200 000, ça coûte 300 000, ça coûte 400 000, etc., etc.

Dis-nous tout ce que tu sais.

Mme le MAIRE : Comme vous le savez, c'est une opération qui aura lieu en 2025. Ce que nous savons à notre niveau, on n'a pas de montant précis. On sait qu'un départ, ça coûte de mémoire 130 000 € avec ce qui va suivre derrière, on va dire qu'on part sur un budget entre 200 et 300 000 €.

Je ne sais que ça, tu veux que je te dise quoi de plus ?

M. BARELLE : Tu es le maire du village, comment se fait-il que ce soit un conseiller municipal qui traite ce dossier. Si toi, le maire, tu n'es pas au courant de A jusqu'à Z de ce dossier, là, c'est grave.

Mme le MAIRE : Mais je suis au courant de ce dossier, il n'y a pas de souci. J'ai été prévenue dès le départ.

M. BARELLE : Est-ce que tu as donné délégation à Monsieur Poirret pour traiter le dossier Tour de France ?

Mme le MAIRE : Oui.

M. BARELLE : Elle est ou cette délégation ?

Mme le MAIRE : Nous allons la formaliser, il n'y a pas de souci.

M. BARELLE : Non, non, elle doit être faite avant, pas après. Je n'ai jamais vu une délégation donnée après les événements.

Mme le MAIRE : L'évènement n'a pas encore eu lieu. C'est en juillet 2025.

M. BARELLE : Tu rigoles là ! Monsieur Poiret clame tout partout « j'ai ramené le Tour de France, c'est moi, je suis le seul et l'unique ».

Mme le MAIRE : Pour mémoire, je vous rappelle quand même que lorsque nous avons accueilli les quatre jours de Dunkerque, le 8 mai 2009, vous, vous étiez présents, il avait fait une demande de départ d'étape. Vous êtes tous au courant, on ne va pas le nier. Donc, je ne vais pas dire que c'est moi qui aie ramené le Tour de France alors que c'est lui qui l'a demandé il y a 14 ans.

M. BARELLE : Un conseiller ne peut pas faire tout, tout seul.

Mme le MAIRE : Mais il ne fait pas tout, tout seul.

M. BARELLE : Avec qui il le fait ? Il n'a même pas de délégation, c'est lui qui traite directement et il le reconnaît, avec le Directeur !

Mme le MAIRE : Il ne délègue rien tout seul, j'étais présente à toutes les réunions avec ASO. Il n'y a pas de souci, je suis le dossier.

M. BARELLE : Et après, au moins, informer le conseil municipal... Moi, je ne suis pas contre le Tour de France. J'aime bien. Mais on doit avoir l'information.

Mme le MAIRE : On va vous informer quand on en saura plus. Là, on est juste dans les débuts, pour l'instant. On est juste sur le tracé, on sait que ça va partir de chez nous. Il y a des réunions qui auront lieu l'année prochaine, mais pour l'instant...

M. BARELLE : Est-ce que la convention a été signée ?

Mme le MAIRE : Il n'y a pas de convention.

M. BARELLE : Avec ASO, le contrat ou le document qui formalise ?

M. Fabien POIRET : Sur ASO, il n'y a aucun contrat. Aujourd'hui ASO a retenu Lauwin-Planque comme potentielle ville départ. Lauwin-Planque paiera 100 % des dépenses liées au départ du Tour de France, directement. Il n'y aura aucun financement extérieur à l'ensemble. Aujourd'hui, le coût que Sonia évoque est et sera lors du prochain conseil municipal, couvert largement par les optimisations qui auront lieu et notamment les optimisations fiscales de notre parc d'activité. Parce que nous avons la chance d'avoir un parc d'activité. Nous avons la chance, à un moment...

M. BARELLE : Comment se fait-il que ce soit Monsieur Fabien qui est au courant de tout ?

Mme le MAIRE : Mais je suis au courant aussi, on travaille ensemble.

*M. BARELLE : Pourquoi nous, nous n'avons pas l'information ?
Nous, c'est l'information qui nous manque, à chaque fois.*

M. Fabien POIRET : D'une c'est de l'évènement donc c'est ma délégation, donc forcément j'ai fait partie de la commission qui y travaille. On a rencontré ASO, on l'a rencontrée plusieurs fois sur le terrain.

M. BARELLE : Donc, la commission a vu ASO. Je fais partie de la commission et je n'ai pas été invité, encore une fois !

*M. Fabien POIRET : Non, tu n'as pas été invité, aujourd'hui c'est Madame le Maire, l'adjoint et le Président du Département du Nord qui ont reçu ASO à Lauwin-Planque pour les rencontrer, suite à une prise de contact d'ASO pour venir chez nous.
Aujourd'hui, on est dans les discussions du schéma, de où ça va passer, comment ça va passer. On ne s'est engagé auprès d'ASO, que dans le cadre du grand départ organisé dans les Hauts de France.*

Nous paierons 100 % et je le dis bien haut et fort, parce que certaines personnes s'amuse à mettre que d'autres partenaires financiers nous aideront. Nous paierons 100 % de l'addition et aujourd'hui, comme Madame le Maire l'a précisé, ça se jouera entre 200 et 300 000 €.

Et ça sera payé et c'est même déjà payé, on aura déjà très prochainement l'argent, par les optimisations fiscales de notre parc d'activité, qui paieront l'ensemble de cet événement.

Donc, ça ne déstabilisera même pas le budget de notre commune. C'est une grande richesse pour nous, par rapport à d'autres communes qui auraient aimé l'avoir.

Je trouve dommage des raisonnements comme vous pouvoir avoir, parce qu'en effet, c'est un projet qui est aujourd'hui sensible et qui a...

M. BARELLE : Quel raisonnement, moi je suis content qu'il vienne le Tour de France. Mais on veut savoir quoi quand même !

M. Fabien POIRET : Oui, mais tu ne peux pas le savoir !

M. BARELLE : De quel droit, je n'ai pas le droit ? Un conseiller municipal a le droit de tout savoir de ce qui se passe dans sa commune et là, on nous l'interdit.

M. Fabien POIRET : Quand tu as eu AMAZON qui est arrivé à Lauwin-Planque, c'était tellement sensible une implantation...

M. BARELLE : AMAZON c'était la CAD, ce n'était pas nous.

M. Fabien POIRET : Mais c'est pareil. Quand tu es dans la négociation avec ASO, pour faire venir un Tour de France à Lauwin-Planque, je suis désolé, que ce soit Valenciennes, que ce soit Boulogne, que ce soit Dunkerque, c'est géré avec trois personnes.

Mme le MAIRE : Personne de l'équipe ne savait.

M. Fabien POIRET : Je te prends l'exemple même à l'interne de la mairie, Vincent n'était même pas au courant. On a demandé des éléments à la mairie sans que tout le monde le sache, sinon tu n'as jamais cet événement chez toi.

M. BARELLE : En vérité, vous faites tout pour pas que les conseillers le sachent, c'est tout !

M. Fabien POIRET : Mais aujourd'hui, tu es au courant.

M. BARELLE : Pas dans le détail.

M. Fabien POIRET : Qu'est-ce que tu veux, tu auras même une invitation !

M. BENOIST : Une question par rapport au Tour de France. Est-ce qu'on a pu imaginer le pont qui enjambe la rue Salengro, était à 3,5 m de hauteur, des autocollants ont été mis et la hauteur sous pont est passée à 4 m.

Mme le MAIRE : Il n'a jamais été à 3,5 m.

M. BENOIST : Ça a été retiré et remis, on aimerait savoir pourquoi ?

M. Fabien POIRET : Je vais te répondre tout simplement parce que c'est moi qui l'ai mesuré. Le pont fait 4,10 m du côté ville et 4 m côté garage. Aujourd'hui, dans le cahier des charges d'ASO et lors des visites d'ASO, on a une exigence d'avoir 4 m de hauteur. Sauf qu'aujourd'hui, pour ASO on ne pouvait pas mettre 3,90 parce que c'était irrecevable. Aujourd'hui, lorsqu'ASO venait, on mettait l'autocollant 4 m puisqu'il est à 4 m, mais pour ne pas avoir des camions qui se prennent le pont, on l'a repassé à 3,90.

Pour régler ce problème parce qu'en plus c'est hors standard, 3,90, l'objectif est de mener une étude pour le passer en standard.

Aujourd'hui, quand je vois qu'un bus de l'école est obligé de s'arrêter en amont parce qu'en fait, le pont n'est pas droit, il est en « U », plus creux au milieu. Il n'y a pas grand-chose, mais quand les camions ou les bus le frottent ou le bus, ils ne le tapent jamais de plein fouet, ils le frottent. C'est de jouer sur quelques centimètres.

M. BENOIST : On doit certainement avoir une dimension de sécurité qui correspond peut-être à 30, 40 cm par rapport à la hauteur maxi.

M. Fabien POIRET : Si je prends ASO, l'exigence c'est 4 m. Aujourd'hui on a 4,10 m d'un côté et 4 m de l'autre, l'idée est de le ramener à 4,10 m partout et de permettre à un bus qui fait en hauteur à peu près 3,90 m de pouvoir passer tout le temps et d'arrêter de stationner au bout. C'est illogique d'avoir ça.

*Mme le MAIRE : C'est bon plus de questions ?
Je peux clôturer le Conseil ?*

Fin du Conseil municipal à 20 heures 15

Liste des délibérations :

DCM 2023-38	Acceptation transfert de l'actif et du passif de l'AFIR Flers-en-Escrebieux – Lauwin-Planque
DCM 2023-39	Recensement communal de population 2024
DCM 2023-40	Admission en non-valeur de titres de recettes
DCM 2023-41	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
DCM 2023-42	Décision modificative n°2 au budget 2023
DCM 2023-43	Tarif Accueil collectif des mineurs (ACM)
DCM 2023-44	Demande de subvention projet (PAP) RTE – Projet rénovation éclairage public – passage en LED.
DCM 2023-45	Tarif sortie familiale : salon de l'agriculture le 25 février 2024